

**BELLECHASSE S.A.**

**Société Anonyme au capital de 24.225.000 Frs**  
**Siège social : 73 Rue de Miromesnil - 75008 PARIS**

**R.C.S. PARIS B 332 235 423**

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**

**L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,**  
**le 23 Août**  
**A 14 heures,**

Tel. 01 47 33 10 00  
08 NOV. 1999  
60883

Au siège social, les actionnaires de la société anonyme ci-dessus référencée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'Administration par lettres recommandées A.R. en date du 30 Juillet 1999.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc PIETRI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Rozenn PIETRI et Mademoiselle Vanina PIETRI (pour BELLECHASSE INVESTISSEMENT), les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Bruno BES DE BERG est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 79.848 actions sur les 85.000 actions ayant le droit de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle aux actionnaires qu'ils ont été convoqués par le Conseil d'Administration par lettres. L'assemblée lui donne acte de la régularité de la convocation.

Le Cabinet MAZARS et GUERARD, et Monsieur Louis PIGEON, co-commissaires aux comptes sont absents et excusés.

Le Président rappelle l'ordre du jour :



## **ORDRE DU JOUR**

- démission des co-commissaires aux comptes, titulaire et suppléant,
- pouvoirs pour les formalités de publicité,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des justificatifs de convocation à la présente Assemblée,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les lettres de démission des co-commissaires aux compte, titulaire et suppléant,
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Il est rappelé que ces documents ainsi que tous autres documents ou renseignements exigés par la législation ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que les actionnaires répondant aux conditions réglementaires ont pu sur demande en recevoir copie dans le même délai.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION :**

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission :

- de Monsieur Louis PIGEON, co-commissaire aux comptes titulaire de la Société,
- de la Société COPHOTRI, co-commissaire aux comptes suppléant de la Société,

et décide de ne pas pourvoir à leur remplacement, la Société n'étant pas tenue d'avoir deux commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION :**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi en conséquence de la résolution qui précède.

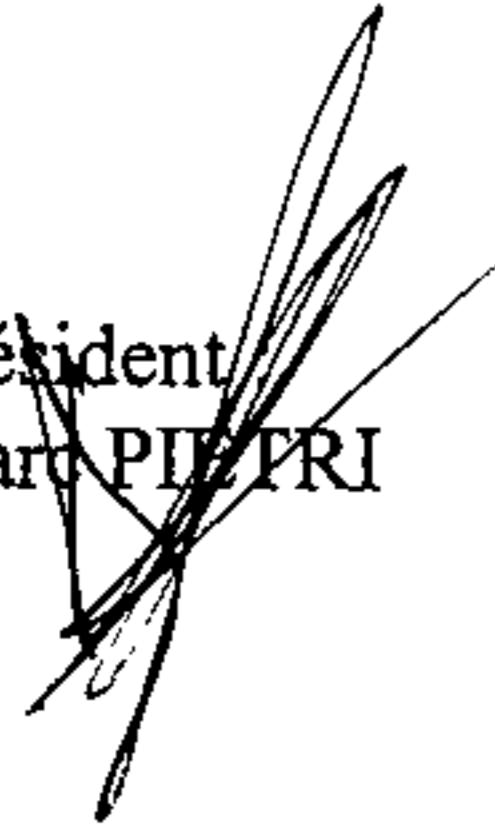
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



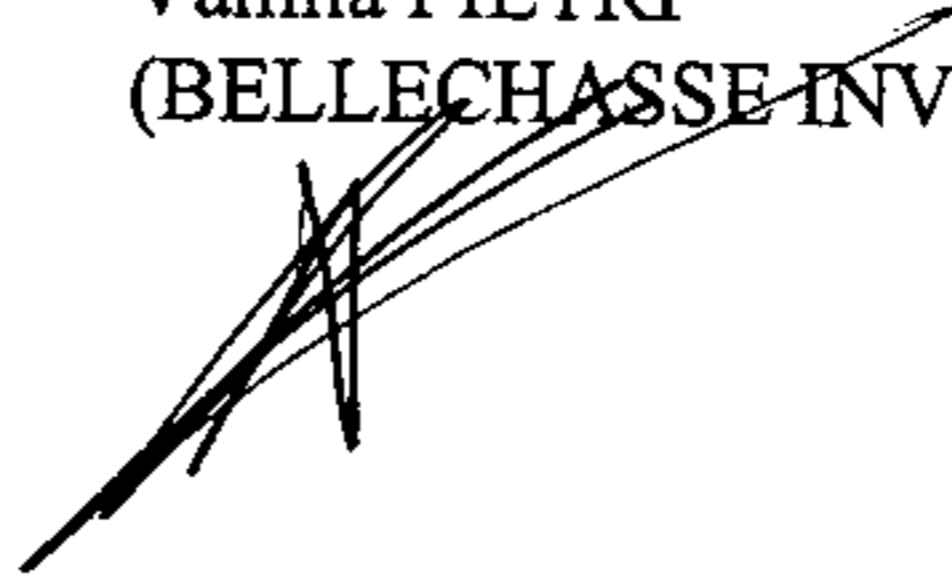
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président  
Marc PIETRI



Scrutateurs :  
Vanina PIETRI  
(BELLECHASSE INVESTISSEMENT)



Secrétaire :  
Jean Bruno BES DE BERG



Rozenn PIETRI

